Salminfo

MARS 2014

ACTUALITÉ

Opération « Communes et Rivières propres »

Le 5 avril, participez à l'Opération « Communes et Rivières propres » !

Comme chaque année, la Commune, la Province, le Service Public de Wallonie, l'AIVE (Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Environnement), les Contrats Rivières et les Parcs Naturels s'associent pour encadrer au mieux les bénévoles qui s'investissent lors de cette journée consacrée au ramassage des déchets sauvages.

Vous désirez faire partie des bénévoles ?

Rejoignez-nous avec votre famille, vos voisins, votre club sportif ou votre association. Des gants et sacs de tri seront disponibles gratuitement aux ateliers communaux. En effet, pour recycler un maximum les déchets récoltés, un ramassage sélectif est proposé !

Prenez dès aujourd'hui contact avec M^me^ Sylvianne Flammang, à l'Administration communale. Tél : 080 29 28 21 - Email : sylvianne.flammang@vielsalm.be

Plus d'infos : www.pureprovince.be.

Envie de donner un nouvel essor à cette opération ? Une idée pour que celle-ci ne soit plus une « simple » opération de nettoyage ?

Envoyez vos commentaires à pascal.micha@idelux-aive.be - 061 41 11 26.

Et si Vielsalm devenait une Commune du Commerce équitable ?

Soirée d'information et dégustation.

Le 1er avril à 19h à Table des Hautes Ardennes (Place des Chasseurs Ardennais à Rencheux).

Le Conseil Communal de Vielsalm, soutenu par l'ADL, a décidé de se lancer dans la campagne du commerce équitable pour en promouvoir ses valeurs. Les associations, les citoyens et les commerçants qui le souhaitent peuvent se joindre à ce beau projet !

Le « commerce équitable » est fondé sur l'idée que quiconque travaille a droit à une rémunération équitable lui assurant, ainsi qu'à sa famille, une existence conforme à la dignité humaine (art. 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Thé, café, cacao, coton, noix de cajou... Avant de se retrouver à notre table ou de nous habiller, ces produits sont avant tout la principale source de revenus et donc le moyen de subsistance de millions de personnes dans les pays du Sud. Malheureusement, ces produits connaissent régulièrement une chute importante de leurs prix sur les marchés mondiaux qui réduit de façon dramatique le revenu de milliers de familles. Les répercussions sont immédiates sur l'éducation, l'alimentation, la santé et mettent les personnes concernées en situation de survie permanente.

Outre l'équité envers les pays du Sud, cette campagne de sensibilisation promeut également une consommation responsable des produits locaux, car les producteurs de nos régions ont également besoin de soutien.

En consommant les produits du commerce équitable et local, chacun d'entre nous a le pouvoir de changer les conditions de vie et de travail de millions de petits producteurs !

Intéressé(e) par le sujet ? Envie de vous impliquer dans ce projet, voire d'intégrer le comité de pilotage ? Venez nous rejoindre à la soirée d'information et y déguster des produits équitables.

Inscriptions souhaitées avant le 28 mars auprès de l'ADL au 080 33 88 08 ou via adlvielsalm@gmail.com.

La main dans le sac !

La collecte sélective des déchets, une habitude bien ancrée ?

Oui, mais pas toujours… Avec le temps, nous remarquons que certains (re)prennent de mauvaises habitudes, négligent le tri ou oublient les quelques règles simples d'usage des sacs.
Voici la « piqûre de rappel » pour vous prévenir avant que vous n'ayez la mauvaise surprise de voir vos sacs rester sur place !

Chaque type de déchet ayant sa propre filière de valorisation, **un déchet mal orienté, c'est de la matière valorisable ou recyclable « perdue », ce qui a pour conséquence d'augmenter les coûts de traitement, donc notre facture à tous.**
Dans le cas où les poubelles sont mal triées (déchets de cuisine dans le sac gris, déchets recyclables,…), les collecteurs peuvent laisser les sacs sur place. **Par ailleurs, dans les mois à venir, des contrôles spécifiques, plus approfondis, auront lieu.**

Que peut-on mettre dans les sacs communaux ?

Sac biodégradable (matière organique)

Restes de repas, épluchures, coquilles d'oeufs, de noix, de moules, marc de café et sachets de thé, langes d'enfants, essuie-tout, serviettes en papier, papiers gras,...

Pour faciliter l'utilisation de votre sac bio :
• emballez votre matière organique dans des sacs à pain ou du papier journal ;
• n'y mettez pas de déchets trop liquides ou trop chauds ;
• laissez circuler l'air autour du sac ;
• utilisez le sac maximum 2 semaines avant de le mettre à la collecte.

Sac « fraction résiduelle »

Emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes de beurre,...), papiers alu, serviettes hygiéniques, poussières, cendres froides, litières, flacons de sauces et boîtes de plats préparés,...

Les déchets résiduels, c'est ce qu'il reste une fois que vous avez trié tous les autres déchets.
Pour la sécurité des collecteurs :
• merci d'éviter les sacs de plus de 20 kg ;
• merci d'emballer les déchets coupants et piquants.

Les poubelles, on n'y met pas n'importe quoi !

Les déchets recyclables n'ont rien à faire dans les sacs communaux.
Six jours par semaine, les parcs à conteneurs de l'AIVE accueillent plus de 30 types de déchets recyclables ou valorisables.
C'est **la seule solution** pour ces déchets non autorisés dans les sacs poubelles.

Nous retrouvons trop souvent dans les sacs :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Bouteilles, bocaux, flacons en verre
- Papiers - cartons
- Cartons à boisson
- Bouteilles et emballages métalliques
- Les déchets spéciaux et dangereux

Un camion, deux compartiments... vraiment ?

Vraiment ! Deux compartiments pour deux types de déchets, cela permet de :
• réduire le coût de la collecte : un seul camion passe au lieu de deux ;
• réduire les émissions de CO_2.
Le camion vide chacune des fractions à un endroit différent.
Grâce à votre tri et à notre collecte sélective, chaque type de déchets est valorisé :
• la matière organique est biométhanisée et compostée pour produire électricité, chaleur et compost ;
• les déchets résiduels sont transformés en combustible de substitution et valorisés dans une unité de cogénération.

Infos

www.aive.be - facebook.com/intercommunaleAIVE
youtube.com/user/intercommunaleAIVE
Tél : 063 42 00 22 - email : dechets@idelux-aive.be.
Service Environnement de Vielsalm : Jean-François Pirotte.
Tél : 080 29 28 13 - jf.pirotte@vielsalm.be

Enquête publique

Relative au rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique du Programme wallon de Développement rural 2014-2020

Enquête publique organisée du 10 mars 2014 au 24 avril 2014 inclus.

Dans le cadre de la directive (CE) n°2001/42 relative à l'Evaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement transposée dans le Code de l'Environnement (1), vous êtes invités à donner votre avis sur le projet de rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

Les documents sont consultables dans votre commune ou sur le site internet http://agriculture.wallonie.be/pwdr.

Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au Collège communal ou à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel à serge.braun@spw.wallonie.be, soit par courrier postal à l'adresse suivante : SPW – DGO3 – Département des Politiques européennes et des Accords internationaux – Chaussée de Louvain, 14 à 5000 Namur – A l'attention de M. Serge Braun.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture. Par ailleurs, une permanence particulière sera organisée par votre commune le samedi matin de 9h à 12h. Dans ce cas, rendez-vous devra être pris auprès de la personne de contact.

Personne de contact dans votre commune
M. Jean-François Pirotte, Service communal de l'Environnement
Tél : 080 29 28 13.

Une séance de clôture sera organisée le 24 avril 2014 à 11h.

Donnez-nous votre avis !

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Projet assimilé à la catégorie A.2. (article D. 29-1§3 du Livre Ier du Code de l'Environnement).

Vielsalm commune Maya ; un bon plan pour protéger nos abeilles !

Si vous construisiez un hôtel pour les insectes ?

Dans les villages comme au centre de Vielsalm, vous pouvez accueillir vos petits hôtes ailés dans des nichoirs pour abeilles, bourdons et autres.
Il ne faut pas beaucoup de travail pour déjà pouvoir offrir un abri aux insectes : quelques trous forés dans une buche (de 2 à 15 mm), des fagots de tiges creuses de sureau ou de bambou,…
Au-delà de leur aspect pédagogique, ces abris élaborés avec des matériaux naturels pourront s'avérer particulièrement décoratifs.
L'idéal est de construire votre nichoir maintenant, juste avant le printemps. Vous aurez ainsi le plaisir de le voir occupé dès le mois d'avril.
Afin que votre hôtel miniature affiche complet, installez-le au sud ou au sud-est, le dos aux vents dominants et surélevé d'au moins 30 cm pour éviter l'humidité du sol. Bien sûr, le voisinage d'un jardin fleuri de plantes mellifères assurera le couvert pour vos locataires !

Suivez l'exemple du Conseil communal des enfants qui a réalisé et placé en collaboration avec l'Entreprise de Travail Adapté « Les Hautes Ardennes » cet hôtel à insectes.

Si vous ne vous sentez pas l'âme d'un bricoleur, l'ETA propose ce type d'hôtel à la vente.

Contacts et renseignements :
Joseph Remacle - Echevin du Développement Rural
Tél: 0477 42 02 56 - Email : josephremacle@skynet.be

Source des informations : SPW - DGARNE : plan maya, un bon plan pour protéger nos abeilles.

Votre vieux vélo peut encore servir !

Offrez une seconde vie à votre deux roues le samedi 26 avril 2014 de 9h à 18h. Déposez votre ancien vélo dans votre parc à conteneurs de Ville-du-Bois, vous ferez ainsi des heureux tout en préservant notre environnement.
Quoi ? Les vélos adulte, les trottinettes, les vélos enfant, … en bon état !
Plus de 3.500 vélos ont été collectés en 6 ans. Ils ont été remis sur les routes par des associations locales et des ateliers vélo.
Infos : Marie-Noëlle Minet - tél. 063 23 19 73 - marie-noelle.minet@idelux-aive.be.

Fermeture du parc à conteneurs du samedi 19 avril au lundi 21 avril 2014 inclus (week-end de Pâques).

Le chauffage d'appoint au bois/aux pellets

En Wallonie, le poste chauffage représente plus de 70 % de la facture énergétique d'un ménage.

Après avoir isolé son bâtiment pour réduire de manière durable ses besoins énergétiques, pourquoi ne pas remplacer, en tout ou en partie, sa consommation de combustible fossile (plus chère et plus polluante) par de la biomasse ?
Deux pistes : remplacer la chaudière existante par un appareil à biomasse ou installer un poêle en appoint. Cette dernière solution permet de soulager la chaudière en périodes de froid intense, le chauffage en entre saison étant principalement assuré par le poêle !

Choisir un poêle : à quoi faut-il faire attention ?
Un premier point d'attention, veillez à ce que le poêle réponde aux normes actuellement en vigueur (marquage CE entre autres) et faites-le placer par un installateur-chauffagiste. Bien qu'aucune loi en Wallonie n'impose d'agrégation pour le placement d'un poêle, un professionnel vous conseillera quant à son utilisation, son entretien et l'adéquation du conduit de cheminée.
Dans le cas d'un poêle à cycle de combustion ouvert (avec prise d'air à l'intérieur de la pièce), veillez à avoir une ventilation correcte des locaux de manière à assurer la quantité d'air nécessaire à une bonne combustion des gaz. Sans cela, des composés tels que goudrons et suies se déposeront sur les parois de l'appareil et du conduit de cheminée et le monoxyde de carbone ne sera pas évacué efficacement. N'oubliez pas qu'à de fortes concentrations, le monoxyde de carbone est un gaz mortel !

Adaptez la puissance à vos besoins réels
Lorsque vous choisirez votre poêle, gardez bien à l'esprit que la puissance à installer dépend de votre consommation annuelle moyenne de combustible, de la disposition des pièces dans l'habitation, du nombre d'heures d'utilisation par jour, de l'inertie de l'habitation et du type de poêle.
La notion de puissance est essentielle pour garantir le bon rendement de l'appareil ainsi que sa rentabilité économique. Et c'est le cas aussi du poêle à pellets : régulé par thermostat, il travaillera au ralenti et subira plus d'allumages et d'extinctions s'il est surdimensionné. Dans de telles conditions, le remplacement prématuré des pièces d'usure ainsi que la consommation électrique excessive de l'appareil risquent de compromettre les économies engendrées par un tel type d'appareil. C'est une question de rentabilité, mais aussi, et surtout, de qualité de l'air…Un feu qui couve dégagera plus de gaz imbrûlés qu'un foyer qui fonctionne à plein régime.
Si, ces dernières années, les fabricants de poêles ont significativement diminué les taux d'émission de gaz imbrûlés dans leurs installations, une mauvaise combustion peut aussi être provoquée par l'utilisateur : évitez donc de laisser couver le feu, de brûler du bois trop humide et, surtout, ne calfeutrez pas toutes les entrées d'air (appareils à cycle de combustion ouvert) !

Infos, primes et conseils au Guichet de l'Energie.
Guichet mobile de l'Energie de Libramont
Tél : 061 23 43 51
Email : guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be
Permanence à Vielsalm à la Maison Lambert (Maison de l'Emploi), rue de l'Hôtel de Ville 20.
Tous les jeudis de marché : de 9h30 à 12h.

Les pitoyables aventures de Tom Pouce

Mercredi 30 avril à 20h30
La « S » Grand Atelier à Rencheux (ancienne caserne).
Le spectacle commence. Mais à peine le conteur use-t-il du célèbre « Il était une fois » qu'un hurluberlu du public, lassé des fresques héroïques habituelles, l'interrompt et saute sur scène pour raconter une autre histoire : celle de Tom Pouce, l'homme le plus petit du monde. Ils finissent par se mettre d'accord et content à eux deux cette aventure improbable à la gloire de l'héroïsme pathétique !
A partir de 5 ans.
Tarifs : 11 €/adulte - moins de 12 ans : 5 €.

Infos : Kadriculture - 080 22 98 25
kadriculture@skynet.be

L'eau cassée

Spectacle : «L'eau cassée»
Mercredi 19 mars à 15h
Salle de gymnastique de l'Athénée Royal, section primaire.
Un plombier est appelé en classe pour réparer un robinet qui ne fonctionne plus. C'est le point de départ d'un spectacle-animation interactif et ludique sur le cycle et les états de l'eau...
Dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.
Animation théâtrale pour les 3-8 ans. Sur réservation.
Infos : Nele De Corte
decorte@hotmail.fr - 0498 64 64 67

Pour des mercredis animés : la Grande Récré !

La Grande Récré est un service d'accueil extra-scolaire reconnu par l'ONE ; elle ouvre ses portes à tous les enfants de la commune chaque mercredi après-midi de la période scolaire, de 12h à 17h30.

L'équipe accueille les enfants de 6 à 12 ans.
Les activités ont lieu dans les locaux de l'école communale de Ville-du-Bois. L'équipe propose toutefois un service de **ramassage scolaire** aux familles qui n'auraient pas d'autres solutions pour les trajets.

L'équipe d'animation veille à proposer de supers activités : bricolages, dessins, jeux d'extérieur, jeux de société… mais aussi du temps libre : les enfants ont bien mérité de souffler un peu !
Une heure d'accueil est facturée 1,30 €.
Inscription préalable obligatoire auprès de M^me^ Virginie Solheid, animatrice : 0495 81 26 08 - lagranderecrevielsalm@gmail.com.

Ce service communal vient compléter l'offre existante puisque les plus petits sont accueillis à la Récré, service d'accueil extra-scolaire de la crèche Bébés Rencontres (080 21 46 86). Voir infos ci-dessous.

« La Récré » : il reste des places !

Accueil de votre enfant après l'école.
Ce service agréé par l'ONE permet d'accueillir une quinzaine d'enfants en âge scolaire. Votre enfant sera pris en charge par du personnel qualifié.
Le service peut se charger d'aller le rechercher dans les différents établissements scolaires de la commune de Vielsalm.

Horaire :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15h30 à 18h30.
Accueil des enfants de 2 ans et demi à 8 ans.
Mercredi : de 11h30 à 18h30
Accueil des enfants de 2 ans et demi à 6 ans.
Nouveau : accueil des 6 à 12 ans à la Grande Récré ! Voir info ci-dessus.
Votre participation financière s'élèvera à 1,30 €/heure.
Goûter : 0,40 €. Soupe (uniquement le mercredi) : 0,30 €.

Venez faire connaissance avec le service : une visite des lieux ou une demande de renseignements ne vous engage à rien. L'équipe est à votre disposition.

Infos :
Service d'accueil « La Récré »
Rue Jules Bary, 50 à Vielsalm.
Tél : 080 21 46 86 (M^me^ Marielle Grommerch) - Email : crechevielsalm@skynet.be.

A la rencontre de Vinciane Born

Mercredi 5 février, une quarantaine d'élèves des écoles communales de Vielsalm ont eu le plaisir de rencontrer Vinciane Born, auteur belge du livre « Oufti et le roi de Houtsiplou».

Ce roman est une histoire d'amitié entre Dadis de Best, roi de Houtsiplou et Oufti, un petit garçon de son royaume. Ce dernier, ému par l'infortune du roi, malheureux, tout seul dans son château, l'emmène chez un magicien qui les enverra découvrir le monde, chargés d'une délicate mission...

Pendant plusieurs semaines, les élèves ont travaillé sur ce roman. Ils l'ont lu, décortiqué, analysé et illustré chapitre par chapitre. Au cours d'informatique, ils ont appris à réaliser des tableaux, des graphiques, des grilles de mots croisés, ils ont importé des images, construit des affiches... Que d'apprentissages en tous sens !
Lors de la rencontre, les enfants ont présenté et expliqué à l'auteure leurs différents travaux réalisés en classe et ont exprimé leurs avis sur le livre. Après un échange de questions/réponses et une collation partagée, les enfants ont eu droit à une séance de dédicaces personnelles en souvenir.

Cerise sur le gâteau, Vinciane Born a lu un passage de son prochain livre - en attente de publication - auquel les enfants ont donné un accueil très chaleureux. Alors... pourquoi ne répéterions-nous pas l'expérience avec la suite des aventures d'Oufti et du roi de Houtsiplou ?

Les activités pour enfants pendant les congés de Pâques !

Les plaines de vacances communales : du 14 au 18 avril !

Pour les enfants de 6 à 12 ans. Centre de vacances agréé par l'ONE pour sa qualité. Au programme : des jeux, des bricolages, des activités variées et des moments plus libres avec les copains ! Un encadrement de qualité et tout ce qu'il faut pour s'amuser ! Les activités auront lieu dans les locaux de l'école communale de Salmchâteau (rue du Vieux Château, 3, 6690 Vielsalm).

Horaire : de 7h30 à 18h30. Les parents sont libres d'inscrire leurs enfants pour une semaine complète, mais aussi par journée ou demi-journée. Attention, toute inscription enregistrée sera facturée (sauf certificat médical).
Tarif : une journée : 6€, une demi-journée (moins de 5h30 d'accueil) : 3 €. Attestation fiscale pour les enfants de moins de 12 ans.

Infos auprès de Sarah Noël, coordinatrice, au 080 29 28 09 (en matinée).

Les stages de l'ESN : du 07 au 11 avril !

- **De 3 à 6 ans : « Bambins sportifs et créatifs ».**
Les marionnettes font la fête : fabrique, joue et donne vie à ces drôles de personnages. + Eveil sportif : module spécial « Foire aux ballons » (chaque jour).
- **De 6 à 13 ans : « Multisports : les ballons en folie ».**
Le dribble dans tous ses états, mini-foot, mini tennis, unihockey,... + Tournoi inter-équipes en fin de stage.
- **De 6 à 13 ans : « Sport et cuisine ».**
« Top Chef dessert » et le multisports, de quoi combiner l'art culinaire et le sport tout au long d'une semaine.

Horaire : de 9h à 16h à l'Institut du Sacré Cœur de Vielsalm (garderie de 8h à 9h et de 16h à 17h).
Tarif : 65 € (possibilité de 45 € en demi-journée pour le stage Bambin).

Infos : Marc Jeusette - 0491 36 54 28 - marc.jeusette@skynet.be ou www.sportfunculture.be.

Le stage du Tennis Club Salm : du 14 au 18 avril !

A partir de 6 ans.
Horaire : de 9h30 à 11h30 ou 13h30 à 15h30.
Lieu : au Tennis Club Salm
Tarif : Affiliés = 45 € / Non-affiliés = 60 €

Inscription :
Chantal Backes - 0494 42 43 22
Romain Duvivier - duvivier_romain@hotmail.fr

La Récré : du 07 au 18 avril !

Que ce soit pour une heure, un jour, une semaine ou plus, confiez votre enfant à du personnel qualifié. « La Récré », centre de vacances agréé par l'ONE, accueille vos enfants de **2,5 ans à 8 ans** durant les périodes de congés scolaires et ce, de 7h30 à 18h30.
Les activités éducatives sont regroupées autour d'un thème. Elles seront entrecoupées d'activités récréatives. A midi, les enfants auront la possibilité d'avoir un bol de soupe (0,30 €) et vers 16 heures, un goûter sera servi (0,40 €), respectant les principes d'une alimentation saine et équilibrée.

Tarif : 1,30 €/heure d'accueil.

Dès l'inscription, l'enfant est assimilé comme présent. En cas d'annulation, les parents doivent prévenir le service au minimum une semaine avant le début du stage. En cas de maladie, il est obligatoire de fournir un certificat médical. Dans le cas contraire, le stage sera facturé.
Si l'enfant est absent sans prévenir, les parents sont tenus de payer les périodes réservées.

Infos : 080 21 46 86 - Grommerch Marielle (Directrice)
0496 84 76 74 - Burton Dominique (animatrice).

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
BOILERS – POMPES À CHALEUR
ÉCLAIRAGE LED
eco² electro
VENTE INSTALLATION
VILLE DU BOIS 142 – 6690 VIELSALM
0473 99 08 01 – 080 33 71 00

Réservation d'un emplacement publicitaire dans le Salminfo

Vous désirez insérer un encart publicitaire dans le prochain Salminfo qui sera distribué mi-juin 2014 ?
Contactez Sandra Verrecas, au service communication. Elle vous renseignera sur les détails pratiques et conditions générales de la publication d'espace publicitaire.
Tél : 080 29 28 02. Email : sandra.verrecas@vielsalm.be.

Tarifs hors TVA pour la mi-juin 2014 :
- 1/8 de page (92 x 63 mm) : 60 €
- 1/4 de page (92 x 130 mm) : 140 €
- 1/2 page (190 x 130 mm) : 280 €

CULTURE & LOISIRS

Guerre 14-18 : appel aux souvenirs

En 2014, l'Europe et la Belgique tout particulièrement se préparent pour la commémoration du 100e anniversaire du début des hostilités de la Grande Guerre.

Des hostilités qui débutèrent en août 1914. L'Allemagne lance un ultimatum à la Belgique afin de réclamer le libre passage de ses troupes. Ultimatum rejeté par les belges le 3 août 1914 mais qui n'empêche pas les casques à pointe de pénétrer sur notre territoire. La guerre est déclarée.

A Vielsalm, nous ne sommes pas en reste puisqu' à l'initiative de l'Administration Communale, deux réunions se sont déroulées afin de réfléchir à la manière dont ces commémorations pourraient être mises sur pied.

Diverses manifestations sont d'ores et déjà programmées en septembre, notamment à l'occasion des journées du patrimoine. Une 26e édition qui sera consacrée aux « Lieux de Mémoire » : 100e anniversaire du 1er conflit mondial et 70e anniversaire du début de la Bataille des Ardennes. Plus de détails à ce sujet dans une prochaine édition.

Parmi les différentes manifestations organisées, une exposition sur la guerre 14-18 verra le jour sur le site de l'ancienne caserne Ratz du 3e Chasseurs Ardennais en septembre 2014.

Pour ce faire, nous sommes à la recherche d'archives de l'époque, documents divers, photos, médailles, souvenirs, objets militaires ou autres… qui pourraient trouver place dans les vitrines consacrées à cette période des années de guerre.

Si parmi vous certains sont en possession de telles archives, nous serions ravis de vous les emprunter le temps de l'exposition (15 jours).
Nous vous invitons à prendre contact soit avec Monsieur Guy Deblire au 080 21 57 44 ou avec Mademoiselle Nele De Corte (Echevine de la culture) au 0498 64 64 67 ou 080 29 28 27. Déjà merci pour votre précieuse collaboration.

Réduction pour les Salmiens !

Savez-vous que les habitants de Vielsalm ont droit à certaines réductions au Sunparks ?

Cette réduction est valable pour l'entrée à l'Aquafun et pour les infrastructures sportives (squash, badminton, tennis, bowling et minigolf).

Tarifs :
- Entrée piscine : 7 € par personne (au lieu de 14 €/adulte et 9 €/enfant de + de 3 ans). Réduction valable sur présentation de la carte d'identité (ou preuve de la domiciliation à Vielsalm).
- Aquagym : le mercredi après-midi, durant la dernière demi-heure, cours gratuit d'aquagym pour les mamans qui viennent à l'Aquafun accompagnées de leur(s) enfant(s).
- Sports : 50 % de réduction.
- Les restaurants proposent également un choix attractif et varié avec une remise de 10 %, toujours pour les personnes domiciliées à Vielsalm et sur présentation de la carte d'identité.

Infos : Sunparks Ardennes - Tél : 080 21 57 76.

Sunparks

Prix Forum : Partager l'amour de la vie et le plaisir de la lecture

Chaque année depuis 35 ans, nos enfants lisent et votent pour leur livre préféré dans le cadre du Prix Versele.

Cette année, la Ligue des Familles inaugure le Prix Forum en mettant à l'honneur un livre qui participe au développement de l'esprit citoyen. Ce prix s'adresse à vous, parents, grands-parents, animateurs, éducateurs, à vous tous qui vivez ou travaillez dans le monde de l'enfance et de l'adolescence. La Ligue des Familles entend ainsi développer une démarche de lecture partagée pour aborder des thèmes en rapport avec la vie en société : différence, courage de dire non, saveur de la liberté, complicité intergénérationnelle…
C'est donc pour vous l'occasion d'un riche et intéressant échange avec vos enfants.

5 livres ont été choisis pour leur intérêt citoyen dans la sélection Versele 2014. Un jury de professionnels et de parents désignera le lauréat et en juin, auront lieu le même jour la proclamation du Prix Versele et du Prix Forum.

Bibliothèque Publique de Vielsalm

la ligue des familles
citoyenparent.be

Voici les 5 livres retenus :
- Les A.U.T.R.E.S. (Pedro Manas. – La joie de Lire)
- Le bus de Rosa (Fabrizio Silei. – Sarbacane)
- Mandela et Nelson (Hermann Schulz. – L'Ecole des Loisirs)
- Le goût de la tomate (Christophe Léon. – Thierry Magnier)
- Les poings sur les îles (Elise Fontenaille. – Le Rouergue)

Venez les découvrir dès à présent à la bibliothèque publique de Vielsalm aux heures d'ouverture (lundi, jeudi, vendredi 13h-18h, mercredi 11h-18h et samedi 9h-13h). Le Comité local et les bibliothécaires seront heureux de vous accueillir pour en parler ensemble le mercredi 7 mai entre 15h et 18h dans les locaux de la bibliothèque.

Infos : Josiane Clesse (080 21 59 04), Maddy Halbardier (080 21 61 83), bibliothèque (080 21 70 45)

Vous avez dit bizarre ... comme c'est bizarre !

En avril, la bibliothèque de Vielsalm expose Benoît Jacques et son «Délire de livres».

Bruxellois d'origine, auteur, illustrateur, auto-éditeur à l'univers absurde, déjanté, insolite et plein d'humour.
Tout seul dans son atelier, il édite ses textes, les illustre et en suit la fabrication, de la mise en page à l'impression. Préférant l'auto-édition, garantie d'une plus grande liberté, Benoît Jacques est un créateur complètement à part. Il a relancé les flip books, ces petits livres muets mais animés quand on les feuillette entre le pouce et l'index. Apportant beaucoup de soins à la réalisation de ses livres, il en maîtrise toutes les étapes, de la réalisation à la distribution. Son oeuvre singulière s'adresse autant aux adultes qu'aux enfants.
Benoît Jacques aime jouer avec les mots autant qu'avec les images ... venez jouer vous aussi !
Pour accompagner l'expo, la bibliothèque propose 2 mini-ateliers ludiques parents/enfants autour de l'album « C'est bizarre » les jeudis **10 et 17 avril de 14h à 16h.**

L' exposition est à découvrir du 4 au 24 avril 2014 et les livres de Benoît Jacques sont à consommer sans modération à la bibliothèque.
Détails et infos sur les ateliers : www.bibliotheque-vielsalm.be ou 080 21 70 45.
Avec l'aide du Service de la Lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans votre agenda

Parcours d'artistes
les 11, 12 et 13 avril

Le temps d'un week-end, découvrez les oeuvres d'artistes des trois communes de Kadriculture (Lierneux, Stoumont et Vielsalm). Un circuit-découverte est proposé en visite libre ou en navette gratuite.
Inauguration du Parcours d'Artistes le vendredi 11 avril à 19h au Vicinal, avec concert de Da Sigma.
Plus d'infos : Kadriculture. Tél : 0496 30 69 40.

Balade gourmande de «la fête du Bouleau»
Le 6 avril

Le village de Bihain et la Fédération Européenne d'Herboristerie organisent la première Fête du Bouleau à Bihain.
Randonnée gourmande, démonstration de récolte de la sève de bouleau et exposition « le bouleau dans tous ses états ». Dégustation de sève de bouleau et activités pour petits et grands.
Inscription obligatoire au 080 41 82 06 ou info@feh.be.

Chasse aux oeufs
Le dimanche 20 avril

Parc communal de Vielsalm
Rendez-vous est donné à tous les enfants pour la grande chasse aux oeufs qui aura lieu dans le parc communal, dès 9h30. Animations toute la journée.
Infos : Nele De Corte - decorte@hotmail.fr - 0498 64 64 67.

Marché de Pâques
Le dimanche 13 avril

Place des Écoles communales à Salmchâteau
10h : Marché artisanal et dégustation de produits régionaux.
Après-midi, lâcher de canards en rivière. Les trois premiers arrivés seront recompensés !
Une belle journée d'activités pour toute la famille à Salmchâteau !
Repas possibles à midi et le soir.
Infos : 0476 53 62 90.

Assurer vos bénévoles

Organisation de concerts, brocantes, fêtes au village, animations pour enfants, etc. Des bénévoles viendront peut-être vous aider, mais savez-vous les protéger ?

La Province de Luxembourg vous aide avec une couverture gratuite !
La Province de Luxembourg offre en effet la possibilité d'une couverture d'assurance aux bénévoles œuvrant dans le cadre d'initiatives occasionnelles et de petite envergure.
Cette assurance ne remplace pas l'assurance annuelle des membres et bénévoles auprès des associations d'une certaine importance mais peut être utilisée pour les activités où il est fait appel occasionnellement à des bénévoles supplémentaires.
Toute organisation de volontariat (ASBL, association de fait, personne physique) peut introduire une demande d'agréation auprès de la Province de Luxembourg. Cependant, le volontariat ne peut être exercé dans le cadre du cercle familial ou privé. Les personnes morales de droit public, les personnes morales soumises à un contrôle ou une influence déterminante des pouvoirs publics et les organisations à caractère raciste ou xénophobe sont exclues.
Attention, seuls les bénévoles sont couverts par cette assurance. L'activité ne peut pas être exercée par une personne salariée au sein d'une organisation demandeuse. L'assurance proposée par la Province de Luxembourg couvre la responsabilité civile, la protection juridique, les accidents corporels et le décès.

La demande doit être introduite au plus tard 4 semaines avant le début d'une ou des activité(s) projetée(s). Chaque nouvelle activité doit faire l'objet d'une nouvelle demande. L'idéal est d'introduire une seule demande en début d'année pour toutes les activités projetées pour l'année.

En cas d'agréation, la Province communiquera ses activités à la compagnie d'assurance. Le maximum assurable est de 200 journées de volontariat par année civile et par organisation.

Le règlement et le formulaire de demande sont disponibles sur le site Internet de la Province de Luxembourg ou sur simple demande.

Province de Luxembourg
www.province.luxembourg.be
Email : das@province.luxembourg.be
Tél : 063 21 27 54.

La Croix-Rouge recherche des bénévoles

Vous avez envie de sensibiliser les enfants et les jeunes de votre région aux notions de premiers soins ou de solidarité internationale ?

CROIX-ROUGE de Belgique

La Croix-Rouge en Province de Luxembourg a besoin de vous !
Elle recherche en effet activement des bénévoles pour proposer des animations dans les écoles : former aux premiers soins jeunesse, sensibiliser au don de sang et aux accidents domestiques ou encore aux enjeux des conflits armés (enfants soldats, commerce des armes, etc)…
Cela se passera toujours près de chez vous, en Province de Luxembourg. La condition est d'être disponible pendant les horaires scolaires.
Pour plus d'informations : 063 22 10 10 ou par mail : Christine.Welschen@croix-rouge.be ou Justine.dechene@croix-rouge.be

SOCIAL & SANTÉ

150 ans à aider (tout) le monde

Sans vous, comment ferions-nous ?

Afin de développer nos services, nous vous invitons à nous encourager ou nous témoigner votre sympathie en versant votre cotisation annuelle. Devenez membre de la Croix-Rouge en versant sur notre compte BE14 3480 1624 9483 (Maison Croix-Rouge Salm&Ourthe) votre cotisation. Les cartes de soutien ont une valeur de 5 €, 15 €, 30 €, 40 €* ou autre.

Depuis le 17 octobre 2012, la Maison Croix-Rouge Salm&Ourthe a développé une épicerie sociale. Ce projet est ouvert aux bénéficiaires envoyés par les CPAS de Gouvy et de Vielsalm. L'épicerie offre à chacun, dans un cadre chaleureux et accueillant, la possibilité d'acheter des produits à moitié prix (25% sont pris en charge par le CPAS et les autres 25 % par la Maison Croix-Rouge Salm&Ourthe) dans le respect du libre choix et de la dignité. Ainsi, la Croix-Rouge se donne pour mission de lutter contre l'exclusion sociale par le développement d'un projet à caractère préventif et qui favorise le non-assistanat.
Si vous désirez recevoir une carte de soutien, veuillez le préciser en inscrivant dans la case communication du bulletin de virement « carte 2014 » ; celle-ci vous parviendra par courrier.
Nous clôturons la vente des cartes le 31 mai. Après cette date, nous enregistrerons automatiquement votre paiement comme un don.
Pour vous qui voulez être membre, mais qui ne voulez pas recevoir de carte, nous voulons profiter de ce courrier pour vous exprimer nos très vifs remerciements pour le précieux soutien que vous nous apportez.

Maison Croix-Rouge Salm & Ourthe
Rue Sergent Ratz, 2 - 6690 Vielsalm. Tél : 080 21 50 16 - Email : croix.rouge.vielsalm@skynet.be.
** Tout versement de 40€ et plus donne droit à une attestation d'exonération fiscale que vous recevrez en mars 2015.*

ÉCONOMIE & EMPLOI

10 ans et pas une ride !

la maison de l'emploi de Vielsalm avec le Forem

Le 13 février 2004, la Maison de l'Emploi de Vielsalm ouvrait ses portes en présence du mini-stre Courard et de nombreux concitoyens dans une ambiance conviviale.

Pour rappel, la Maison de l'Emploi se positionne comme un guichet unique d'informations et de conseils pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emplois. Ils peuvent y effectuer leur inscription comme demandeur d'emploi, recevoir des informations ou être orientés vers des organismes partenaires... Ils y trouvent des accès à internet, traitement de texte, téléphone, fax, documentation. Des conseillers sont présents pour accompagner les demandeurs d'emploi.

Les accompagnements se font de manière volontaire ou obligatoire, individuellement et, à l'occasion, collectivement. C'est sur base d'une écoute individualisée de chacun, que les conseillers vous mènent sur des pistes diversifiées vers l'emploi.

A Vielsalm, nous pouvons être heureux du partenariat entre le Forem, l'Administration communale et le CPAS. Les bureaux développent aussi une collaboration avec des opérateurs externes ; c'est ainsi que chez nous, les personnes qui souhaitent participer à un atelier pédagogique personnalisé en français et en mathématique en vue, par exemple, d'un examen peuvent en faire la demande.

Notre « maison » fête déjà ses 10 ans ! Cet anniversaire sera organisé en juin dans une ambiance détendue et chaleureuse où chacun sera invité.

Notre équipe vous reçoit tous les matins et lundi après-midi sans rendez-vous pour étudier avec chacun sa situation et les possibilités qui s'offrent à lui.
Motivés et à l'écoute, nos conseillers tentent de vous proposer les meilleurs pistes afin de vous aider à trouver un emploi ou une formation y menant.

Maison de l'Emploi
rue de l'Hôtel de Ville 20 à Vielsalm
Tél : 080 29 26 01
E-mail : maisondelemploi.vielsalm@forem.be

SPORT

Mérite Sportif & Prix du Fair play 2013

Mérites sportifs VIELSALM 2013

Vous êtes le responsable d'un club sportif de notre Commune, et votre club s'est particulièrement distingué durant l'année sportive 2013 dans divers tournois et compétitions ? Vous pratiquez une discipline sportive et avez réalisé quelques exploits au cours de l'année sportive 2013, que ce soit au sein d'un club sportif ou individuellement ?

Vous souhaitez poser votre candidature au Mérite Sportif ?
Alors prenez contact avec l'échevinat du sport !
Le prix du Fair Play sera également remis afin de récompenser un(e) sportif(ve), jeune, comitard(e), équipe ou bénévole pour un geste, une attitude, une performance ou une carrière.
Ce prix vise à mettre en avant l'éthique et la sportivité.

Tout candidat doit répondre à au moins un des critères suivants :

- Être domicilié sur le territoire de la Commune de Vielsalm;
- Être affilié à un club dont le siège est situé sur la Commune de Vielsalm
- Être affilié à un club dont le siège est situé sur la Commune de Vielsalm et qu'il ait quitté ce club pour un autre club afin de progresser dans sa discipline

La remise de ce Mérite Sportif Communal aura lieu dans le courant du deuxième trimestre 2014.
D'ores et déjà bonne chance !
Infos : Nele De Corte - decorte@hotmail.fr - 0498 64 64 67.

Ouverture d'une école de catch

La BCWF est fière de vous annoncer l'ouverture de la première école BWS Ardennaise !

Le catch est un spectacle, mais surtout une discipline sportive exigente !
Avant de faire vos premiers pas dans un ring, il vous faudra acquérir des ressources physiques exceptionnelles et seule notre école, dirigée par Salvatore Bellomo, peut vous l'apporter ! Ne rêvez plus, venez vivre votre rêve !

Horaire : le jeudi de 19 h à 21h (à partir de 14 ans).

Contact :
Salvatore Bellomo : 0494 17 83 02
Jean-François Thiry : 0495 47 08 24
www.bcwf.be

SÉCURITÉ

La Police vous informe

Régulièrement, les services de la Police de Vielsalm sont interpellés concernant certaines nuisances, lesquelles peuvent facilement être solutionnées par un minimum de bon sens et de civilité.

Nous tenons à rappeler ici certains articles du règlement général de police , lequel peut-être consulté dans son entièreté sur notre site www.policefamenne-ardenne.be.
Nous attirons particulièrement l'attention de tous sur les articles 11, 91 et 93 concernant les propriétaires de chien.

- L'article 11 : « Les personnes qui accompagnent un chien sont tenues de ramasser les excréments déféqués par celui-ci sur l'espace public, en ce compris les squares, les parcs, les espaces verts des avenues et les jardins publics, à l'exception des caniveaux et des endroits spécialement prévus et aménagés à cet effet ».
- L'article 91 : « Les propriétaires d'animaux ou les personnes qui en ont la garde même occasionnellement ont l'obligation de veiller à ce que ces animaux :
  - n'incommodent pas le voisinage de quelque manière que ce soit, en particulier par des cris ou aboiements intempestifs et répétitifs ;
  - n'endommagent pas les plantations ou autres objets se trouvant tant sur l'espace public que sur terrain privé ».
- L'article 93 : « il est interdit de laisser divaguer sciemment, par défaut de prévoyance ou de précaution, un animal malfaisant ou féroce ou encore des bestiaux dont on a la garde, que ce soit sur le domaine public ou sur les propriétés privées d'autrui ».
- Les articles 61 et 67 (tapage nocturne et diurne) , 66 (usage des tondeuses), 70 (exemple : musique forte dans habitation ou véhicule), concernant la tranquillité publique, sont également intéressants à connaître.

Il ne s'agit ici que de quelques incivilités récurrentes qui, nous avons souvent pu le constater, nuisent aux bons rapports de voisinage et à la quiétude de votre quartier.

Nous espérons que chacun aura à cœur de respecter les règles élémentaires du savoir vivre ensemble et que cette période estivale se passera au mieux pour tous.
Nous restons à la disposition de tous pour de plus amples renseignements.

Vos agents de quartier : Rigo Philippe, Ins-pecteur Principal, Dewulf Monique, Boulanger Brigitte et Mathieu Freddy, Inspecteurs. Tél : 080 31 01 60.

Le Mystère de la Langue Bleue

Mystère par ci, Macralle par là, voici la nouvelle animation pour enfants du parcours découverte de la Maison du Pays de Salm. Oserez-vous défier Gustine Maka, la maléfique sorcière salmienne ? Pour y arriver, suivez attentivement les précieux conseils de Phil la Plume, le colporteur qui vous aidera à contrer la célèbre Macralle.

Les enfants de 6 à 12 ans sont accueillis par groupes de 8 au minimum et de 20 au maximum à l'entrée du parcours découverte. Ils sont invités à s'installer confortablement dans la salle de cinéma. Ils ne tarderont pas à y rencontrer celle qu'ils attendent avec un peu d'appréhension : Gustine.

Sous la houlette de Phil Laplume, ils entreront ensuite dans les souterrains de la Maison du Pays de Salm pour en découvrir tous les mystères, trouver la maison de la sorcière et découvrir la formule magique avant qu'ils ne soient transformés en Macralle. S'ils écoutent attentivement leur guide et trouvent en eux le courage d'avaler la potion, ils franchiront la porte de la maison des légendes et retrouveront la lumière du jour.

Pour se remettre de leurs émotions, un goûter leur sera proposé dans un établissement partenaire. De quoi terminer l'après-midi dans la joie et la bonne humeur.

Cette activité est à réserver pour une classe ou pour un anniversaire à la Maison du Tourisme au minimum une semaine à l'avance. Le prix est de 5 € par enfant (goûter non compris). L'animation est actuellement proposée en français, mais un jeune colporteur néerlandophone est en formation et pourra bientôt prendre en charge les petits visiteurs flamands et hollandais.

Notre nouveau guide touristique 2014 est arrivé, n'hésitez pas à venir chercher votre exemplaire en nos bureaux.
Les nouvelles brochures de la Fédération Touristique du Luxembourg Belge sont également disponibles.

Pour plus d'informations, rendez-nous visite sur www.vielsalm-gouvy.be ou au bureau, du lundi au vendredi de 9h à 18h, samedi et dimanche de 10h à 17h. Tél : 080 21 50 52.

Un peu de scrabble !

Véliscrabble est le club de scrabble de notre localité. Il se réunit deux fois par semaine dans le local situé sous la piscine de Vielsalm.

Nous nous rencontrons là dans une ambiance amicale et nous y trouvons le plaisir que tous les amateurs de lettres connaissent : chercher, apprendre, placer à bon escient et tâcher de retenir des mots, toujours des mots,...
Le scrabble duplicate que nous pratiquons consiste à remplir une grille après un tirage aléatoire de sept lettres et à former des mots qui, bien placés sur la grille, rapporteront un maximum de points. Après utilisation de toutes les lettres, on effectuera le total des points récoltés.
Nous aimerions partager avec d'autres cette passion et serions très heureux si de nouvelles personnes nous rendaient une petite visite pour ainsi voir la façon dont une partie se déroule.
Nous savons que certains amateurs pratiquent leur sport sur internet et cela nous plairait de pouvoir échanger avec eux leurs impressions à ce sujet.
Nous jouons tous les vendredis à 14h et les lundis à 20h.
C'est une invitation que nous lançons à toutes les personnes que ce jeu intéresse.

Pour plus de renseignements :
Angèle Legrand : 0474 67 97 69
Jules Remacle : 080 41 89 94

L'unité scoute de Vielsalm

L'unité scoute de Vielsalm, constituée d'une soixantaine de jeunes de 8 à 18 ans, se retrouve chaque week-end afin de vivre de belles aventures proposées par les 15 animateurs de chaque section.

L'unité est très active au sein de la commune : commémoration du 11 novembre, nettoyage du chemin du Bonalfa ainsi que beaucoup d'autres activités réalisées en partenariat avec différentes associations de la région.

Cette année, l'unité scoute s'est lancée dans un grand projet en collaboration avec le foyer des « Hautes Ardennes ».
Les 26 et 27 avril prochains louveteaux, éclaireurs et pionniers sont invités à vivre un mini-camp en compagnie de jeunes porteurs d'un handicap. Ce mini-camp est l'occasion de leur offrir des moments typiquement scouts : veillée au coin du feu, jeux dans les bois ...
D'une autre manière, ce week-end permet à nos animés de mettre en application une des principales valeurs du scoutisme : l'accueil de tous.
Ce mini-camp qui aura lieu à Farnières a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme au sein de l'unité. Petits et grands travaillent ensemble afin d'organiser les différentes activités qu'ils vivront en compagnie des bénéficiaires du foyer. Un groupe de travail, composés d'animateurs et d'éducateurs du foyer œuvrent depuis plusieurs semaines dans le but de le planifier au mieux et ainsi de permettre à chacun de vivre un grand moment de rencontre et de partage.
Durant ces deux jours, différentes activités seront proposées par et pour les jeunes de manière à ce que tous apprennent à se connaître.

Infos : www.scoutsvielsalm.be.

La Salmiote

Voici revenue la saison de la pêche à la truite !

En effet, ce 15 mars dès 6h57, le pêcheur à la ligne a renoué avec son sport favori. La société de pêche locale « La Salmiote » offre des parcours d'une diversité jamais connue ! En ce qui concerne le parcours «Rivière» (permis rivière), elle regroupe les anciens parcours des sociétés de pêche des villages de Ville-du-Bois, Langlire, Bihain, Salmchâteau et bien sûr Vielsalm. Cette variété dans l'offre des parcours totalise plus de 60 Km de rive simple, très poissonneuse, royaume incontesté de la truite Fario et de l'ombre.

Le Lac des Doyards (permis lac) d'une superficie de 11 hectares constitue la seconde composante pêche de la société de pêche. En saison, la Salmiote procède à des repeuplements mensuels en truites adultes à la fois sur le parcours « rivière » et dans le lac des Doyards. Ces truites de repeuplements côtoient les nombreuses truites sauvages qui voient le jour dans la Salm elle-même et dans ses affluents directs ou indirects que sont les

ruisseaux de Rencheux, Goronne, Hermamont et Barechin. La Salm fait donc partie de ces rivières où les pêcheurs ont encore la chance de capturer des truites sauvages.

- Un plan détaillé des différents parcours est disponible auprès du détaillant local d'articles de chasse et de pêche : « Le Darou », rue Fosse Roulette, 18 à Vielsalm.
- Les différents types de permis rivière et lac sont vendus à la même adresse.
- Le permis de la Région Wallonne, délivré par la Poste, est obligatoire au Lac des Doyards et en rivières.
- Pour de plus amples infos, visitez notre site internet : www.lasalmiote.be.

Bonne pêche !
Le comité.

Passeport biométrique

Le passeport biométrique est aujourd'hui une exigence des autorités européennes afin d'éviter la falsification.

La Commune de Vielsalm délivre le document depuis le 25 février 2014.
Les 2 grandes nouveautés sont l'enregistrement des empreintes digitales du demandeur du passeport et l'envoi électronique de la demande au producteur (la firme Zetes).
Pour ce faire, la Commune scannera directement la photo d'identité apportée par le demandeur et enregistrera sa signature et ses empreintes digitales.

Qualités exigées pour la photo (si celle-ci n'est pas conforme, votre Commune devra la refuser) :
- avoir une expression neutre : bouche fermée, pas de sourire ;
- garder la tête et les épaules droites, face à l'objectif ;
- bien dégager votre visage : on doit voir votre front, votre menton et la naissance des oreilles ;
- avoir les yeux bien visibles : pas de reflet dans les lunettes, pas de lunettes de soleil.

Le prix du passeport (76 €) et le délai d'obtention (10 jours ouvrables) restent inchangés.
Il ne sera plus possible d'introduire une demande sans la présence du citoyen concerné au guichet communal.
Le temps requis pour ces opérations sera d'environ ¼ h.
Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès du service Population de l'Administration communale au 080 29 28 27 - E-mail : population@vielsalm.be.

Carte d'identité

La durée de validité des nouvelles cartes d'identité a changé.

Suite à la circulaire du 28 janvier 2014 du Service Public Fédéral Intérieur, vous trouverez ci-après la modification concernant la durée de validité des cartes d'identité électroniques. L'entrée en vigueur de ces nouvelles durées de validité a pris cours début mars 2014.
- La carte d'identité électronique, délivrée aux citoyens belges,est désormais valable 10 ans (au lieu de 5 ans), à partir de la date de demande de la carte par le citoyen, au guichet communal.
- La carte d'identité électronique délivrée aux mineurs d'âge belges de 12 ans accomplis et de moins de 18 ans est valable 6 ans, à partir de la date de demande de la carte par le citoyen, au guichet communal.
- La carte d'identité électronique délivrée aux citoyens belges de 75 ans accomplis et plus est valable 30 ans, à partir de la date de demande de la carte par le citoyen, au guichet communal.

Qualités exigées pour la photo : mêmes critères que pour le passeport biométrique repris ci-dessus.
Plus d'information au service Population (voir ci-dessus).

Permanences du service Urbanisme

Le service Urbanisme vous reçoit certains samedis, de 9h à 12h. Retrouvez ci-dessous les dates des permanences en 2014 :
- 5 et 26 avril
- 3, 17 et 31 mai
- 14 et 28 juin
- 12 juillet
- 23 août
- 6 et 20 septembre
- 4 et 18 octobre
- 8 et 22 novembre
- 6 et 20 décembre

Infos : service Urbanisme
Tél : 080 29 28 16/17/18.

Votre Administration communale
Administration communale de Vielsalm
rue de l'Hôtel de Ville, 5
6690 Vielsalm

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30
- Le mardi : aussi ouverte de 13h30 à 17h
- Le samedi : de 9h à 12h (pour les services Population et Etat civil).
- Urbanisme : voir horaire permanences ci-dessus.

Population et Etat civil :	080 29 28 27
Directrice générale :	080 29 28 11
Secrétariat du Bourgmestre :	080 29 28 19
Urbanisme :	080 29 28 16-17-18

Suivez l'actualité de votre commune sur Facebook ! Abonnez-vous à la page « Vielsalm - page officielle ».

Editeur responsable : Elie Deblire - Mise en page : Sandra Verrecas (Service communication) - rue de l'Hôtel de Ville, 5 - 6690 Vielsalm - Imprimerie Andrianne